



Carnet de route

Regards sur les migrations en Méditerranée

Diane Kitmun, Laure Simoutre, Marie Martin

Octobre 2010



Cher tous,

Nous voilà de retour. Laure et Diane ont achevé leur volontariat d'un an au Maroc et Marie rentre, après cinq mois passés à Chypre. Difficile de vous raconter de façon exhaustive nos missions, nos découvertes, nos rencontres, notre engagement, nos questionnements. Ces quelques pages reviennent sur des aspects que nous souhaitons plus particulièrement évoquer avec vous.

Le fil conducteur de nos missions : la migration dans ses différents aspects, de la défense des droits des étrangers au lien entre migration et développement en passant par les enjeux du multiculturalisme.

A notre retour à Paris, au-delà de la diversité de nos missions, plusieurs thèmes transversaux ont émergés au cours de nos échanges. Nous avons alors eu envie de mettre en perspective nos expériences, à travers notamment deux thématiques communes : l'interculturalité et le partenariat.

Ce carnet de route à trois voix a pour but de vous faire partager nos perceptions et nos analyses sur deux pays aux réalités différentes, mais qui pourtant font face à des problématiques similaires à certains égards.

Bonne lecture !

Diane, Laure et Marie

SOMMAIRE

Au fondement des missions : le partenariat	3
Droits des étrangers au Maroc : quelles réalités ?	7
Migration & Développement : quel lien pour un renforcement des sociétés civiles en France et au Maroc ?	13
Enjeux frontaliers, clivages sociétaux : Quelle place pour les droits des étrangers à Chypre ?	19
La diversité au cœur des sociétés	25
Retour en France : Impressions et perspectives	29

*Couverture : affiche peinte lors d'un atelier réalisé par KISA, Chypre.
Photo de Marie Martin*

Au fondement des missions : Le partenariat

L'un des objectifs de nos missions : développer ou renforcer le partenariat entre nos structures d'envoi et nos structures d'accueil : GISTI¹ et GADEM² pour Diane, Réseau IDD³ en France et au Maroc et IFAD⁴ pour Laure et, Migreurop et KISA pour Marie.

Nous avons conscience, au moment du départ que le partenariat revêt des pratiques et objectifs très divers, selon la nature des associations et l'intérêt qu'elles ont à échanger ou à travailler ensemble.

De retour à Paris, nous avons pu échanger et confronter nos expériences. Chacune d'entre nous a joué un rôle différent selon le contexte, la nature du partenariat et son état d'avancement. Nous avons tenté de faire le lien entre les attentes et les intérêts mutuels de nos associations.

SOMMAIRE

Quel partenariat entre le Gisti et le Gadem ? Par Diane	4
Partenariats et mise en réseau : l'exemple d'IDD Par Laure	5
Migreurop et KISA : naissance d'un partenariat Par Marie	6

¹ Groupe d'information et de soutien des immigrés

² Groupe antiraciste d'accompagnement et de défense des étrangers et migrants

³ Immigration Développement Démocratie

⁴ Institut de Formation des Agents de Développement

Quel partenariat entre le Gisti et le Gadem?

Le Gisti (Groupe d'information et de soutien des immigrés) et le Gadem (Groupe antiraciste d'accompagnement et de défense des étrangers et migrants) sont deux associations, l'une française, l'autre marocaine, qui luttent pour la défense des droits des étrangers. Cet objectif général commun n'aurait certainement pas été suffisant pour faire naître un partenariat entre elles si leurs modalités d'actions et leur vision politique n'avaient pas été très proches.

Le Gisti et le Gadem, nés respectivement en 1972 et 2006, se sont rencontrés à travers le réseau Migreurop. Ces deux associations participent donc depuis un certain temps en tant que membres du réseau à des actions communes de plaidoyer rattachées au contexte euro-africain de la migration et des politiques mises en place. L'autre point d'accroche du partenariat entre le Gisti et le Gadem réside dans l'utilisation du droit comme outil de revendication politique.

L'échange de pratiques et d'expériences entre elles s'avérant pertinent, le Gisti et le Gadem ont décidé en 2008 de renforcer leur partenariat avec l'envoi successif de deux volontaires au sein du Gadem pour les années 2008-2009 et 2009-2010 dans le cadre du programme d'échanges piloté par Echanges et Partenariats. L'objectif de ces missions visait le renforcement de l'action du Gadem en faveur de la défense des droits des étrangers au Maroc. Divers axes de travail ont été abordés. L'action juridique tout d'abord à travers un accompagnement individuel ciblé sur des cas emblématiques pouvant faire l'objet d'actions contentieuses dans l'objectif d'obtenir des jurisprudences positives. Des rapports et communiqués dénonçant les violations des droits des migrants subsahariens au Maroc ont été publiés. Des formations sur les droits des étrangers ont été dispensées auprès d'acteurs associatifs. Un guide juridique pratique relatif aux droits des étrangers au Maroc est en cours d'élaboration et sera publié en décembre 2010. Le Gadem s'emploie également à mener un travail d'identification, de sensibilisation et de formation des avocats marocains sur la question des droits des étrangers. Ce travail fait toujours l'objet d'une réflexion particulière commune avec le Gisti et l'ADDE (Avocats pour la Défense des Droits des Etrangers). En effet, peu d'avocats marocains connaissent le droit des

étrangers et souhaitent s'impliquer dans ce combat peu lucratif. Des pistes de réflexion sont en cours pour parvenir à mobiliser plus d'avocats sur la question.

Le partenariat entre le Gisti et le Gadem est loin d'être à sens unique. Le travail réalisé par le Gadem permet d'une part, au Gisti d'avoir une vision complète de la situation des étrangers au Maroc ainsi que de son évolution et d'autre part, d'alimenter le réseau Migreurop d'informations, d'analyses, de témoignages sur la question. La contribution du Gadem dans l'élaboration du rapport de Migreurop *Frontières assassines de l'Europe*⁵ de 2009 a d'ailleurs été très précieuse.

Suite à ce rapport qui présente une étude comparative entre quatre zones tampons situées aux frontières de l'Europe – zones où les migrants se retrouvent bloqués dans leur parcours migratoire –, l'idée de construire des ponts, par le biais du partenariat, entre deux des quatre régions étudiées, la région du Calais en France et le Maroc, est née. La sensibilisation des militants travaillant avec les migrants au Maroc et ceux étant confrontés à la même problématique en France se fait par l'échange d'informations sur les situations respectives à travers des listes de diffusion de réseaux existants. Ce croisement d'informations a pour objectif de créer des liens entre ces réseaux pour tendre vers des revendications et mobilisations communes. En janvier 2010, une des membres du Gadem est d'ailleurs partie à la rencontre des militants du Calais pour étudier les conséquences du démantèlement de la *jungle* à Calais qui a eu lieu en septembre 2009⁶. Elle a ainsi pu mener cette étude avec un regard extérieur tout en ayant en tête sa connaissance du contexte marocain et a pu comparer ainsi la réalité des deux situations sur le terrain. Peu de temps après la fin de cette mission, le Gadem a signé un communiqué commun avec des associations françaises et notamment de la région du Calais concernant les conditions de vie des migrants à Calais. Des liens entre Calais et Rabat se sont ainsi créés.

Ce qu'on peut dire aujourd'hui, c'est que cette période de renforcement du partenariat entre le Gisti et le Gadem a été fructueuse. Rien n'indique qu'il n'en sera pas de même pour les années à venir!

⁵ Version téléchargeable du rapport: <http://www.migreurop.org/article1489.html>

⁶ Cette étude a été réalisée dans le cadre d'un rapport du Réseau euro-méditerranéen des droits de l'Homme.

Partenariats et mise en réseau : L'exemple d'IDD

Le réseau IDD (Immigration Développement Démocratie), créé en 1999 est composé de 15 associations françaises, majoritairement issues de la diaspora marocaine et de leurs partenaires respectifs dans le milieu rural au Maroc. A l'origine, le mouvement associatif issu de l'immigration marocaine souhaitait s'organiser afin de coordonner ses actions ici et là-bas. Ce mouvement s'inscrit dans une vision partenariale et démocratique du développement, avec une participation active des populations concernées par les projets et actions mis en place.

Depuis dix ans, le réseau IDD permet aux associations de se rencontrer et d'échanger leurs expériences, mais surtout de créer une synergie entre elles afin de dynamiser et de renforcer les sociétés civiles en France et au Maroc. Le réseau a également pour objectif de renforcer les capacités de tous ses acteurs associatifs par le biais de formations, et de rencontres qui permettent le transfert de compétences. Ces associations mènent chacune des projets en partenariat entre la France et le Maroc, dans le domaine du développement local, culturel, social, économique, éducatif et de défense des droits humains.

La dimension partenariale constitue l'un des principes majeurs d'IDD. En effet, le réseau IDD est né suite à une réflexion sur le co-développement et la place des migrants dans les pratiques de développement local. Comment travailler dans le domaine de la solidarité internationale tout en impliquant les migrants en France ? Quels partenariats possibles ? L'expérience des membres fondateurs d'IDD a permis de s'appuyer sur une connaissance du contexte marocain à travers un regard stimulé par la notion de double appartenance ici et là-bas.

Il existe au sein du réseau une hétérogénéité et une diversité des types de partenariats. Par exemple, les liens sont plus ou moins anciens entre les associations et les modes de fonctionnement sont très divers. Le lien entre l'origine géographique des migrants et le choix de l'association locale n'est pas toujours vérifiable.

Dans le cadre du projet fédérateur mené actuellement par le réseau, trois séminaires régionaux et une rencontre nationale ont permis de réfléchir aux perspectives d'avenir. Il a été recommandé d'évaluer et de renforcer le partenariat entre les associations « villageoises » et les associations « migrantes » et de clarifier les relations partenariales, à travers plus de communication. Le partenariat apparaît comme un défi pour la construction de rapports égaux entre les sociétés civiles d'ici et là-bas. Mais la pratique du partenariat aussi essentielle soit-elle n'est pas une chose aisée et des difficultés apparaissent dans la construction de liens pérennes.

Certains obstacles ont été identifiés, que j'ai également pu constater dans le cadre de mes missions de terrain, tels que le manque de concertation entre associations marocaines et associations françaises qui peut aller de pair avec la question de la hiérarchie ou de l'indépendance.

Certains défis sont liés à la question du lien entre migration et développement et à l'évolution de la nature des associations. Par exemple, une confusion est parfois faite au Maroc, entre les Marocains Résidents à l'Etranger en tant qu'individu et les associations constituées par la diaspora marocaine. Même si ce sont les mêmes personnes, elles n'ont pas les mêmes rapports avec les membres de la structure partenaire au Maroc à titre personnel ou en tant que membre d'une association en France. C'est l'une des perspectives du réseau de changer l'image des associations françaises vues par certaines associations marocaines comme des bailleurs de fonds. A l'inverse, il est aussi important de changer l'image des associations marocaines vues par certaines associations Françaises comme pas assez actives, alors qu'elles sont très militantes et participent aux Forum sociaux par exemple.

Le réseau tend également à multiplier les liens avec des structures des pays comme l'Algérie, la Mauritanie, le Sénégal ou le Mali afin de multiplier les échanges « Sud/Sud/Nord ».

Migreurop et KISA : naissance d'un partenariat

Je suis partie fin avril pour cinq mois de mission dans le cadre d'un partenariat entre Migreurop et KISA. Le réseau Migreurop s'est créé en 2002 autour du constat d'une politique européenne d'immigration portant gravement atteinte aux droits des étrangers. Composé de chercheurs, militants, juristes, le réseau se pose pour objectif de diffuser de l'information et de dénoncer la politique d'enfermement et d'expulsion des étrangers mise en œuvre par l'UE et les pays tiers.

Les droits des étrangers à Chypre peinent à être respectés, et le recours à la privation de liberté comme sanction des « indésirables » (tout migrant ayant contrevenu à la loi est considéré comme tel) est très fréquent. La situation est, à cet égard, très proche de celle que l'on peut rencontrer au Proche Orient. Cette politique trouve ses fondements non seulement dans des textes de lois obsolètes adoptés dans les années 1930, mais aussi dans le cadre plus général de la politique européenne d'immigration et d'asile. En effet, depuis l'entrée de Chypre dans l'UE en 2004, le gouvernement doit s'adapter aux objectifs de régulation des flux migratoires fixés par la Commission et trouve là une justification supplémentaire aux politiques restrictives des droits des étrangers.

La situation politique de l'île, avec un franchissement quasi incontrôlé de la ligne verte⁷ par des migrants irréguliers renforce la pression de l'Union sur le gouvernement chypriote grec, alors que Chypre représente maintenant une porte d'entrée dans l'UE.

Créée en 1998, KISA est la seule organisation chypriote grecque de défense des droits des étrangers et de promotion du multiculturalisme active à la fois dans le suivi des demandes des migrants et le plaidoyer auprès des institutions nationales et européennes. L'organisation est donc extrêmement sollicitée par les migrants et par des organisations pan-européennes du fait de son expertise sur les diverses problématiques migratoires à Chypre. Elle travaille déjà en réseau avec des organisations et réseaux européens ou euro-méditerranéens sur des thématiques précises telles que le racisme (ENAR, FRA), l'accès aux soins

des migrants (Médecins du Monde) ou la défense du droit des étrangers (REMDH).

Soucieuse d'intégrer un collectif qui s'attache à étudier et dénoncer plus spécifiquement la politique d'enfermement des étrangers, KISA s'est rapprochée de Migreurop en 2008. En effet, l'éclairage sur la situation de l'île était particulièrement intéressant pour Migreurop et la mise en perspective du contexte chypriote au regard de la politique migratoire européenne s'avère pertinent. Il s'agit donc d'un partenariat récent qui s'est étoffé au gré des rencontres jusqu'à l'envoi, pour la première fois en 2010, d'un volontaire à Chypre, dans le cadre du programme « Droits des Etrangers » d'Echanges et Partenariats.

Familière du contexte migratoire libanais, où j'avais effectué une mission de quelques mois portant notamment sur l'enfermement des étrangers, et au fait du contexte européen sur lequel j'avais écrit mon mémoire d'études, ma présence comme volontaire prenait tout son sens dans cette mission exploratoire.

Ce relai concret entre les deux structures a certainement facilité la familiarisation de KISA avec le réseau. Migreurop propose en effet une forme de partenariat particulière qui peut contraster avec celui d'autres organisations: avec une structuration horizontale, le réseau s'appuie sur le dynamisme de membres au profil très divers, afin d'agir le plus efficacement possible, via une veille d'information, des publications régulières et des rencontres lors desquelles les membres échangent sur leurs pratiques et envisagent des mobilisations communes.

Ma présence a favorisé l'échange d'information et l'utilisation du réseau comme relais notamment dans des cas d'urgence où l'expertise d'autres organismes pouvait s'avérer utiles.

Grâce au renforcement de la communication entre Migreurop et KISA, l'organisation chypriote a gagné en visibilité en particulier à la suite de sa présence aux rencontres internationales d'Istanbul en mai 2010, et a émis le désir de devenir membre de Migreurop et de participer plus avant aux activités du réseau. Deux ans après les premiers échanges entre les deux structures, les jalons sont donc posés d'un partenariat prometteur.

⁷ Pour un retour sur le contexte chypriote, voir l'article « Une petite île dans la Méditerranée »

Droits des étrangers au Maroc : quelles réalités ?

- Diane Kitmun -

L'impasse du Maroc pour les migrants en route vers l'Europe

Article 13 de la Déclaration universelle des droits de l'homme

« 1. Toute personne a le droit de circuler librement et de choisir sa résidence à l'intérieur d'un Etat. 2. Toute personne a le droit de quitter tout pays, y compris le sien, et de revenir dans son pays ».

Ils viennent en majorité d'Afrique subsaharienne et ont fui les violences et la pauvreté qui règnent dans leur pays. Ils ont parcouru des milliers de kilomètres, risqué leur vie dans le désert, subi violences, humiliations et souffrances. Ils cherchent une protection et une vie meilleure. Indésirables en Europe, ils se retrouvent bloqués dans leur parcours d'exil, victimes d'un marchandage cynique entre l'Union européenne et le Maroc.

La stratégie politique au risque de la barbarie

De par sa proximité géographique avec l'Espagne, le Maroc est un pays de transit privilégié pour les migrants d'Afrique subsaharienne en route vers l'Europe. L'arrivée régulière d'embarcations de fortune appelées pateras sur les côtes espagnoles a amené l'Union européenne à faire pression sur le Maroc pour que ce dernier lutte activement contre l'immigration illégale notamment dans le cadre de la politique européenne de voisinage (PEV). En mars 2003, les objectifs fixés visaient « à assurer le bon fonctionnement et une gestion sûre des futures frontières orientales et méditerranéennes, à favoriser le développement économique et social durable des régions frontalières et à poursuivre la coopération régionale et transnationale⁸ ». En 2007, le Maroc a reçu 190 millions d'euros pour appuyer les objectifs prioritaires du Plan d'action PEV⁹. Pour la

⁸ Communication de la Commission – Jeter les bases d'un nouvel instrument de voisinage, 2003, http://eurlex.europa.eu/smartapi/cgi/sga_doc?smartapi!celexplus!prod!DocNumber&type_doc=COMfinal&an_doc=2003&nu_doc=393&lg=fr

⁹ La politique européenne de voisinage – Maroc, MEMO/08/211, 3 avril 2008, <http://europa.eu/rapid/pressReleasesAction.do?reference=MEMO/08/211&format=HTML&age>

période 2007-2010, ce sont 654 millions d'euros qui lui sont assurés, et la promesse de passer du statut d'associé ordinaire de l'Union européenne à celui d'associé avancé appelé à être progressivement inséré dans un espace économique commun¹⁰.

Face à ces enjeux économiques importants, le Maroc s'applique donc à remplir son rôle de gendarme de l'Europe. Cette action se traduit concrètement par des patrouilles conjointes avec l'Espagne dans le cadre du programme SIVE (Système Intégré de Vigilance Électronique). Ce dispositif très sophistiqué, dont le coût a été évalué à 260 millions d'euros en 2006, intègre des stations de détection thermiques et infrarouges, liaison satellite, radars, ainsi que des patrouilles maritimes, aériennes et terrestres. Il s'étend sur toute la frontière méridionale de l'Espagne, des îles Canaries à Almeria en passant par Ceuta et Melilla. Cette activité de contrôle des frontières de l'Union européenne par le Maroc se solde parfois de manière tragique pour les migrants. En effet, plusieurs migrants ont rapporté avoir été victimes d'attaques délibérées de la part de la marine marocaine alors qu'ils se trouvaient en pleine mer dans des pateras provoquant ainsi la noyade de certains d'entre eux. Pour le premier ministre espagnol cette politique de contrôle de la frontière Méditerranéenne porte ses fruits. Le 30 décembre dernier, il s'est en effet félicité, lors d'une conférence de presse, de la baisse de 50 % du nombre d'arrivées de manière illégale de migrants sur le territoire espagnol entre 2008 et 2009¹¹. Il serait toutefois illusoire de croire que cette solution est la bonne. La multiplication des contrôles ne fait que rendre le passage plus difficile. Pour continuer leur route, les migrants sont donc contraints d'emprunter des chemins plus longs, plus dangereux et donc plus coûteux.

Parallèlement, le Maroc mène une stratégie d'épuisement des migrants présents

[d=0&language=FR&guiLanguage=en](#)

¹⁰ Document conjoint UE-Maroc sur le renforcement des relations bilatérales/statut avancé, octobre 2008, http://eeas.europa.eu/morocco/docs/document_conjoint_fr.pdf

¹¹ « Las Llegadas han caído este año un 50% », epsocial, 25 septembre 2010, <http://www.europapress.es/epsocial/inmigracion-00329/noticia-zapatero-afirmaganando-combate-inmigracion-ilegal-20091230145845.html>

sur son territoire visant à les empêcher et les dissuader de continuer leur route vers l'Europe. Victimes d'arrestations effectuées la plupart du temps au faciès, les migrants sont détenus dans des conditions inhumaines privés de leurs droits (absence de notification des décisions prises à leur encontre, absence d'avocat, absence d'interprète...), pour enfin être refoulés à la frontière maroco-algérienne non loin de la ville marocaine d'Oujda, située dans le nord-est du pays. Violentés, dépouillés de leurs biens les plus précieux, ils sont ensuite abandonnés dans un no man's land où ils se retrouvent exposés aux attaques, viols, séquestrations de bandes de délinquants. Ces refoulements sont systématiquement suivis par un retour au Maroc. Les migrants reviennent à Oujda puis repartent quand ils le peuvent dans la ville où ils ont été arrêtés située à plusieurs centaines de kilomètres.



Poste frontière Zouj Beghal – frontière maroco-algérienne
officiellement fermée. Photo de Diane Kitmun.

Au quotidien, ils sont victimes d'agressions notamment de la part de leur bailleur et sont la cible régulière d'injures et violences à caractère raciste. Du fait de leur situation irrégulière, porter plainte est quasiment impossible car une fois au commissariat, ils sont arrêtés pour séjour irrégulier et refoulés dans les heures qui suivent. Dans la même logique, un couple nigérian dont l'enfant est décédé en décembre dernier a dû effectuer des démarches auprès du commissariat pour pouvoir inhumer leur enfant. Bien qu'accompagnés par des militants associatifs, le couple s'est fait arrêter en vue de leur refoulement le soir de Noël. La publication rapide d'un communiqué¹² a certainement permis d'aboutir à la libération du couple 24 heures plus tard. Il n'en reste pas moins que de tels comportements de la part des autorités marocaines révèlent une politique inhumaine où ces hommes et femmes restent avant tout des migrants en situation irrégulière et ne reçoivent en réponse à leur souffrance que la violence d'Etat.

Le « paravent » du HCR

Malgré tout cela, l'Union européenne présente le Maroc comme un partenaire privilégié œuvrant pour la promotion des droits de l'homme. Elle ferme les yeux sur les violences et violations des droits commises au nom de la protection de ses propres frontières. La présence du HCR au Maroc fait de ce dernier une zone soi-disant sûre où les demandeurs d'asile potentiels peuvent y demander une protection. De ce fait, l'Union européenne se sent légitime à contourner ses obligations internationales en la matière et n'a donc aucun scrupule à verrouiller ses frontières. Pour autant, bien que le Maroc ait signé la Convention de Genève de 1951 relative au statut des réfugiés et malgré la présence du HCR, le sort des demandeurs d'asile et réfugiés au Maroc reste dramatique. En effet, même si le Maroc a adopté le 29 août 1957 un décret royal fixant les modalités d'application de la Convention de Genève, ce décret est resté lettre morte. L'examen des demandes d'asile est donc assuré par le HCR à Rabat mais le statut de réfugié, une fois octroyé, ne trouve aucune effectivité au Maroc. Ce dernier refuse, en

effet, de reconnaître aux réfugiés les droits afférents à leur statut notamment en matière de séjour, de travail, d'accès aux services publics ou de liberté de circulation. Les réfugiés sont ainsi condamnés à vivre dans des conditions de précarité extrême dans un pays qu'ils ne peuvent pas quitter. Ils organisent régulièrement des sit-in devant les locaux du HCR à Rabat pour essayer de faire entendre leurs revendications (demande de carte de séjour, titre de voyage, assistance matérielle, réinstallation, etc)... en vain.

L'espoir de recommencer une nouvelle vie au Maroc perdure pour certains, s'amenuise pour d'autres. Beaucoup d'entre eux espèrent faire partie des quelques personnes qui bénéficieront du programme de réinstallation dans un autre pays mis en place par le HCR, d'autres imaginent toute sorte de stratégies pour quitter le Maroc d'une manière ou d'une autre : faux passeports, traversée de la Méditerranée au risque de perdre la vie en pleine mer ou même retour au pays alors que leur vie y est menacée.

L'hypocrisie de l'Union européenne leur laisse donc un goût amer. Sa politique d'externalisation de l'asile et de l'immigration consistant à laisser le contrôle de ses propres frontières et le traitement des demandes d'asile, au détriment de ses obligations internationales, à des pays qui, comme le Maroc, ne sont pas prêts à assumer ce rôle sur le plan tant juridique que démocratique ne fait que conduire au renforcement de la précarisation des migrants et à la violation de leurs droits.

¹² Guerre aux migrants : la police marocaine franchit un nouveau palier dans la perte d'humanité, Hicham Rachidi, 24 décembre 2009, Rabat, <http://www.e-joussour.net/fr/node/3763>

Imaginez

Imaginez que vous vivez dans un pays où la guerre vient d'éclater, qu'une nuit des hommes armés sont entrés chez vous, qu'ils ont menacé votre père, violé votre mère et votre sœur, qu'ils vous ont roué de coups, que vous avez entendu des tirs et des corps s'écrouler, qu'en l'espace de quelques minutes toute votre famille a été massacrée et que vous n'avez pas réussi à la sauver, que vous vous êtes retrouvé seul, dans une maison souillée par l'odeur du sang, que vous avez pleuré longtemps.



Abri de fortune – Tranquillo (campement) appelé « Mussakin village » par les migrants, Oujda. Photo de Diane Kitmun.

Imaginez qu'au bout de plusieurs heures, vous vous êtes décidé à sortir. Vous avez entendu des cris, des pleurs et vous avez vu tout le monde s'enfuir. Vous les avez suivi et vous êtes arrivé dans un pays voisin. Vous y avez passé plusieurs années. Vous avez rencontré des gens qui vous ont aidé. Vous avez fait des petits boulots pour gagner votre vie. Un jour, vos amis décident de partir tenter leur chance ailleurs. A nouveau, vous vous retrouvez seul. Vous êtes livré à vous même. Vous aussi vous décidez de partir. Vous arrivez au Maroc.

Là-bas, vous entendez parler pour la première fois du Haut Commissariat aux Réfugiés (HCR), on vous conseille d'y aller pour demander l'asile. Vous y allez, confiant et plein d'espoir. Vous racontez votre histoire. On vous pose des questions sur la ville où vous habitez, sur le nom des quartiers, des villes alentours, sur le nom de votre école.

Vous avez oublié, c'était il y a longtemps. Peut-être même que vous n'avez jamais su. Vous n'êtes jamais sorti de votre ville hormis quand vous avez dû fuir pour sauver votre vie. Et puis, il y a cette nuit d'horreur qui hante votre esprit, vous n'arrivez pas à vous rappeler d'autre chose. Vous essayez de répondre, vous fouillez dans votre mémoire.

Vous faites des cauchemars toutes les nuits, vous revivez sans cesse cette nuit fatidique.

Plusieurs semaines après votre entretien, on vous appelle pour que vous veniez chercher la décision concernant votre demande d'asile. La décision est claire : votre demande a été rejetée car les éléments que vous avez apportés concernant la ville où vous habitez ne sont pas crédibles. Aucune motivation sur le fond de votre demande ne vous a été donnée. Il en ressort que le HCR a uniquement des doutes concernant votre nationalité. Les imprécisions dont vous avez fait preuve ont suffi à jeter le discrédit sur l'ensemble de votre demande d'asile. Vous n'arrivez pas à comprendre. Quand vous avez fui votre pays vous n'aviez que huit ans. Aujourd'hui vous en avez seize et vous avez peu d'espoir pour l'avenir.

Le projet Loujna Tounkaranké: une autre dynamique de partenariat

Le projet Loujna Tounkaranké est un projet régional de défense des droits des migrants dans les pays de transit et de départ initié par la Cimade en janvier 2009. Né du constat des violations des droits des migrants aux frontières sud de l'Europe, conséquences des politiques migratoires de l'Union européenne, ce projet réunit des associations d'Algérie, du Maroc, de Mauritanie, du Sénégal, du Mali et du Niger.

L'idée est de renforcer les liens entre ces associations, de favoriser les échanges de pratiques et d'expérience entre elles afin d'œuvrer pour une meilleure défense des droits des migrants. Ce projet permet l'échange de professionnels entre ces associations, des formations inter-associations ou encore la réalisation de missions conjointes sur des zones frontalières ou de transit. Le Gadem est partie prenante dans ce projet. Cette année, un échange de professionnel a eu lieu entre le Gadem et l'Association malienne des expulsés (AME)¹³.

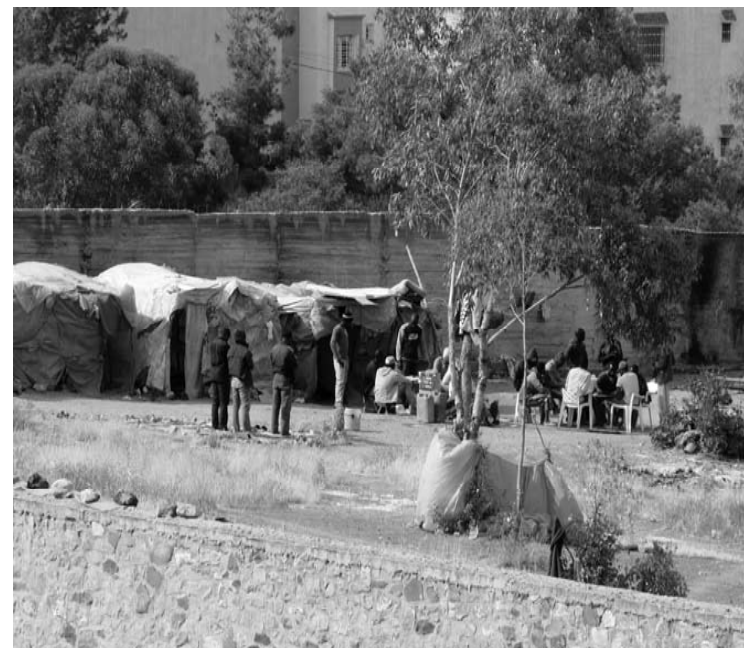
C'est dans ce cadre que je suis partie quinze jours à Bamako au sein de l'AME pour apporter un soutien dans l'organisation du volet juridique de l'association, plus particulièrement dans le cadre de l'accompagnement individuel. J'ai ainsi été amenée à travailler avec le nouveau juriste de l'association. L'AME a mis en place une assistance juridique pour les expulsés d'Europe et notamment de France. Tous attendent beaucoup de l'association et rêvent d'un retour dans ce pays qui n'a plus voulu d'eux. L'AME étudie donc leur dossier pour voir si leur expulsion est intervenue en violation de leur droit à séjourner dans ce pays au regard de leurs attaches familiales ou d'une éventuelle promesse d'embauche, et envisager ainsi d'éventuelles possibilités de retour. Les questions de récupération des biens, des droits et celles relatives aux violences dont ils ont pu être victimes pendant l'expulsion sont également examinées.

L'AME travaille en lien avec des associations et des syndicats français qui jouent

¹³ Pour en savoir plus sur l'AME: <http://www.expulsesmaliens.info/>

le rôle de relais dans les dossiers requérant des démarches en France. L'accompagnement juridique de l'AME n'est pas simple à mettre en œuvre et génère beaucoup de frustrations. Peu de dossiers ont une issue positive.

L'échange avec le Gadem a permis à l'AME d'approfondir les connaissances du juriste de l'association sur la législation française relative au droit des étrangers, de mettre en place une méthodologie de travail et d'amorcer la création d'un groupe de travail local composé de juristes.



Tranquillo, appelé « la fac » par les migrants, situé sur le campus de l'université d'Oujda. Photo de Diane Kitmun.

De même, l'échange avec l'AME a été l'occasion pour le Gadem, même s'il ne travaille pas sur la question des personnes expulsées d'Europe, d'être entre autre mieux informé des possibilités d'action et des difficultés rencontrées dans ce type d'accompagnement.

Le travail des étrangers au Maroc : illustration d'une politique d'immigration choisie

Le travail des étrangers au Maroc est réglementé par le chapitre 5 du code du travail marocain. L'article 516 dispose que « tout employeur désireux de recruter un salarié étranger doit obtenir une autorisation de l'autorité gouvernementale chargée du travail¹⁴ ».

Selon Ahmed Benrida, directeur de l'emploi du Ministère de l'Emploi, des Affaires Sociales et de la Solidarité¹⁵, le critère d'octroi de cette autorisation répond à deux objectifs : d'une part la protection de la main d'œuvre nationale et d'autre part, la réponse aux besoins en compétences étrangères nécessaires au développement de l'économie marocaine. La demande d'autorisation de travail n'est examinée qu'après l'avis favorable de l'agence nationale de promotion de l'emploi et des compétences¹⁶ qui valide, à l'issue de la procédure de vérification, l'absence de profil national pouvant répondre au poste proposé au salarié étranger.

Ainsi, seules les personnes très qualifiées, les experts ou cadres supérieurs sont les bienvenus au Maroc. La position du Maroc n'est pas étonnante lorsqu'on sait que la plupart des textes législatifs s'inspirent largement des législations françaises. Le premier décret d'application, publié le 6 mai 2010, de la loi 02-03 relative à l'entrée, au séjour des étrangers au Maroc, à l'émigration et l'immigration irrégulières, pâle copie de l'ordonnance française de 1945 en la matière, vient parfaire le dispositif.

Désormais, pour travailler au Maroc, l'étranger doit être entré avec un visa portant la mention « pour le travail », à l'exception des nationalités pour lesquelles il existe une dispense de visa. La délivrance de ce visa par le consulat marocain ne pourra se faire qu'une fois l'autorisation de travail accordée par le ministère de l'emploi.

¹⁴ Les ressortissants de pays ayant signé une convention d'établissement avec le Maroc sont toutefois dispensés de solliciter une autorisation de travail auprès du ministère de l'emploi.

¹⁵ « Le ministère de l'emploi a validé 4602 contrats d'étrangers au premier semestre 2010 », La vie éco, 27 septembre 2010, <http://www.lavieeco.com/la-vie-eco-carrieres/17628-le-ministere-de-l-emploi-a-valide-4602-contrats-d-etrangers-au-premier-semester.html>

¹⁶ Certains étrangers sont dispensés de cette procédure : <http://www.anapec.org/preprod/flash/liens.cfm?lien=pdf/Annexe4.pdf>

Toutes ces démarches devront donc être effectuées par l'employeur avant l'arrivée du salarié étranger au Maroc. Comme en France, tout est pensé pour limiter l'entrée sur le territoire marocain des étrangers considérés comme des « indésirables ».



Tranquillo appelé « Smelly Water » par les migrants en raison de l'odeur nauséabonde qui se dégage de la rivière située en contrebas – Oujda. Photo de Diane Kitmun.

Maroc et dynamique d'égalité des genres

L'un des objectifs du projet mené par le réseau IDD (Immigration Développement Démocratie), l'IFAD (Institut de Formation des agents de développement de Rabat) et l'association Touya pour l'initiative féminine, est de renforcer les capacités des associations villageoises marocaines. Sa réalisation se traduit notamment par une formation collective de 25 acteurs associatifs, qui intègre pleinement la promotion de l'égalité entre les hommes et les femmes. En effet, face au constat d'inégalités importantes au Maroc, il est apparu essentiel d'intégrer au projet, la dimension d'« égalité des genres ».

Migration & Développement :

quel lien pour un renforcement des sociétés civiles
en France et au Maroc ?

- Laure Simoutre -

Le contexte marocain en quelques chiffres

Au Maroc, les femmes vivent dans des conditions socio-économiques parfois difficiles, surtout dans le milieu rural. Elles sont particulièrement touchées par l'analphabétisme et le manque de formation professionnelle. En 2007, le taux d'alphabétisation au Maroc était estimé à 47,3% chez les femmes contre 70,6% chez les hommes. Côté emploi, les femmes ne représentent que 27,2% de la population active marocaine. Ce taux est situé parmi les cinq plus faibles de la région Afrique du Nord et Moyen Orient. La représentation politique s'avère également très faible : les femmes sont 84 sur 24600 conseillers communaux, soit 0,34%. Depuis 2007, elles sont sept ministres au gouvernement et représentent 10.5% du Parlement marocain.

Le Maroc connaît toutefois des avancées significatives concernant l'égalité Homme/Femme. A titre d'exemple, en 2004, la réforme du code de la famille au Maroc a marqué un changement important concernant la liberté et les droits de la femme. Elle est à présent responsable de sa famille au même titre que son mari et ne lui doit plus l'obéissance. Mais l'enjeu au Maroc se situe également dans la reconnaissance de leurs savoir-faire et la valorisation de leur travail. Dans le milieu rural en particulier, les femmes ont un rôle majeur dans l'agriculture ou l'artisanat, mais leur travail n'est pas ou peu reconnu.

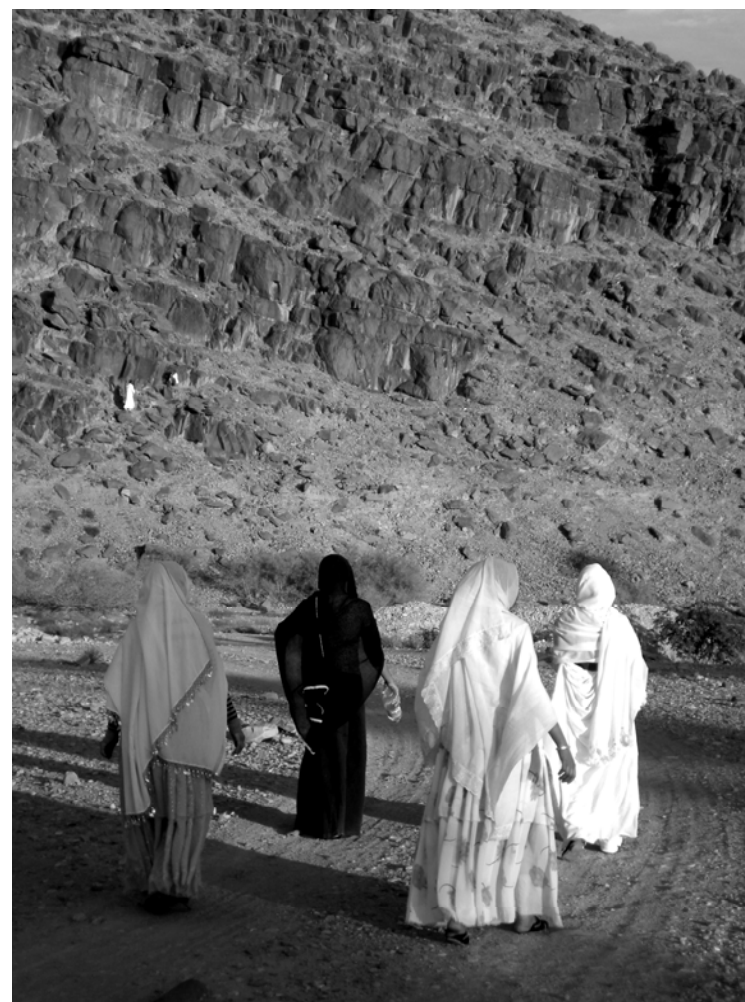
Les femmes dans le projet IDD/IFAD/Touya

Lundi 7 décembre 2009, à Rabat - 25 personnes représentant une vingtaine d'associations marocaines villageoises arrivent des quatre coins du Maroc. Elles s'apprêtent à entamer la deuxième session de la formation-action mise en place par IDD, l'IFAD et Touya dans le cadre de leur projet commun. Parmi ces 25 personnes, 13 sont des femmes. Il s'agit par là d'assurer la mixité et de promouvoir l'égalité entre les genres. Les associations porteuses du projet estiment, qu'il ne peut y avoir de développement durable et équitable, sans la prise en compte et la participation des femmes.

Cette deuxième session de formation portait sur « le diagnostic participatif et sensible au genre ». Le concept de « genre » fait référence aux constructions sociales liées au statut de l'homme et de la femme dans une société. Contrairement aux caractéristiques de « sexe », qui sont innées et biologiques, l'« approche genre » permet de s'interroger sur les représentations, les attitudes et les comportements, qui fondent les inégalités entre les hommes et les femmes. Il s'agit également de se questionner sur leurs interactions et leurs rapports sociaux.

Le genre sera une dimension transversale dans les contenus de toute la formation que vont suivre ces 25 personnes durant une année et demi. Intégrer l'« approche genre » dans toutes les étapes des projets de développement apparaît essentiel pour assurer efficacité et égalité.

Sources : Enquête nationale sur l'emploi, Haut commissariat au Plan Rapport national 2007 PNUD,
Programme des Nations unies pour le Développement



**Jeunes filles du village d'Aït Herbil, région de Tata.
Photo de Laure Simoutre**

Maroc : le mouvement des « diplômés chômeurs »

A Rabat, on ne compte plus le nombre de manifestations de ceux que l'on appelle les « diplômés chômeurs » dans les rues de la ville. Chaque semaine, jusqu'à 2000 manifestants parcourent l'avenue Mohammed V, grande artère de la capitale, pour rejoindre le parlement marocain. C'est à cet endroit que sont organisés des sit-in, qui n'interpellent plus vraiment les passants tellement ils sont récurrents. Ces manifestations se sont intensifiées ces deux derniers mois. Le 2 juin 2010, un manifestant désespéré a tenté de s'immoler par le feu devant le parlement. Il a été sauvé mais d'autres menacent de se donner la mort si le gouvernement ne réagit pas.

Le chômage chez les diplômés marocains

Au Maroc, l'économie est largement dominée par le secteur primaire. En effet, l'agriculture représente 45% de la population active. Pourtant, les formations proposées aux jeunes et les profils des diplômés sont inadaptées aux réalités du marché du travail marocain. Résultat : le chômage touche en premier lieu les diplômés. Au Maroc, paradoxalement, plus on est diplômé et moins on a de chances de trouver un emploi. En 2009, le taux de chômage national est de 18,3% chez les diplômés du supérieur et de 16,7% chez les diplômés de niveau moyen, contre seulement 4,4% chez les non diplômés. Le Maroc a connu une massification de l'enseignement supérieur au cours des dix dernières années : le nombre d'étudiant du pays a été multiplié par trois. Malheureusement, tous ces étudiants sortent des universités « diplôme en poche » mais ont peu de chances de trouver un emploi correspondant à leur profil.

Des revendications et un mouvement nés il y a 20 ans

Le mouvement des « diplômés chômeurs » est né au Maroc en 1991, avec notamment la création de l'Association Nationale des Diplômés Chômeurs marocains. L'A.N.D.C.M. compte aujourd'hui plus de 120 sections à travers tout le pays. De nombreux groupes indépendants se créent chaque année, regroupant les diplômés par filière et par promotion. Les « diplômés chômeurs »

revendiquent une égalité d'accès à l'emploi, et dénoncent les recrutements injustes de l'administration et la corruption. Mais surtout, ils estiment que l'Etat doit leur garantir un emploi et réclament le droit à un poste dans la fonction publique afin de ne pas subir la précarité du secteur privé. Lors des manifestations, ils scandent des slogans comme : « La fonction publique ou la mort ! ». Ces revendications sont jugées par certain trop radical, dans la mesure où la fonction publique n'a pas pour vocation d'embaucher tous les diplômés marocains.

Les manifestations très fréquentes font l'objet de répressions et de violences policières, qui tendent malheureusement à se banaliser. Chaque manifestation se solde par des blessés. Les manifestants désespérés paraissent prêts à tout pour attirer l'attention des autorités, allant jusqu'à des menaces de suicide. Le gouvernement cède « au coup par coup » en attribuant des postes dans la fonction publique, mais cela ne règle en rien le problème, qui est beaucoup plus global et nécessite des réformes concernant l'enseignement, la formation et le développement de certains secteurs économiques.

Sources : Haut commissariat au Plan du Royaume du Maroc : <http://www.hcp.ma>

Tel Quel : <http://www.telque1-online.com>

Actue 1 Maroc N°52 Juin 2010



Manifestation devant le parlement marocain à Rabat

Photos de Laure Simoutre

Maroc : bénévolat ou volontariat ?

Au cours des 15 dernières années, le Maroc a connu une forte mobilisation de la société civile au service de l'amélioration des conditions de vie des populations. Le secteur associatif s'est largement développé et on estime aujourd'hui entre 30 000 et 50 000 le nombre d'associations marocaines. Mais en réalité, on ignore le nombre d'associations, le nombre d'adhérents, de bénévoles, de volontaires ou de salariés. Et pour cause, les barrières entre ces différentes notions sont très floues.

Le bénévolat et le volontariat sont deux concepts distincts, qui ont pourtant de nombreuses caractéristiques communes : notion d'engagement, de manière libre, d'absence de salaire et dans un but d'intérêt collectif. Dans la langue arabe, il n'existe qu'un seul mot pour désigner à la fois le volontariat et le bénévolat : « tatawae », ce qui est aussi le cas en anglais : « volunteering ». Cet élément sémantique crée déjà une première confusion sur le sens de ces deux concepts. Au Maroc, le bénévolat et le volontariat ne sont définis dans aucun texte législatif. A la différence de la France, il n'existe pas non plus de cadre légal du volontariat, pas de statut juridique ou de contrat de volontaire. Le bénévolat marocain est une pratique qui renvoie à des formes très anciennes d'entraide et de solidarité collective et communautaire et qui a une sorte de connotation sacrée. Dans de nombreuses associations, et en particulier dans les petites structures et dans le milieu rural, les « permanent(e)s » des associations sont rarement salariés. Ils n'ont pas de contrat mais perçoivent une « compensation » ou « indemnité » qui parfois, ne dépasse pas les 1 000 dirhams (environ 95 euros) par mois, pour un travail à temps plein.

Bénévolat et volontariat à l'étude

Une première étude sur le bénévolat et le volontariat au Maroc a été réalisée par le PNUD en 2005. Récemment, le Carrefour associatif, réseau d'associations marocaines qui œuvrent dans le domaine du développement socio-économique, a mené une étude sur « l'engagement bénévole et volontaire des jeunes et l'action associative au Maroc ». Cette étude, conduite en 2009/2010, avait pour objectif de définir les deux concepts et chercher à comprendre quels

sont les fondements des différentes pratiques, comment elles s'organisent et évoluent mais également quels sont les facteurs de blocages. Cette étude a montré une incompréhension de la différenciation entre bénévolat et volontariat. Chez certains interviewés, en particulier chez les plus âgés, il est apparu une certaine résistance voire un rejet de cette distinction dans la mesure où le concept de volontariat est « importé » de l'étranger. Le terme « volontariat », est utilisé au Maroc depuis les années soixante avec l'arrivée des premiers volontaires internationaux. Il a également été utilisé à l'occasion de la création de la route de l'Unité en 1957. Ce grand chantier, qui a mobilisé des milliers de jeunes marocains, consistait à construire une route de 70 kms afin de réunifier les anciennes zones du protectorat français et espagnol.

Expérience de Volontariat marocain

Depuis quelques années, le « volontariat marocain » est en phase d'expérimentation, accompagné d'une réflexion sur la notion même de volontariat. Il s'agit à partir des principes du volontariat international de développer une forme adaptée au contexte marocain. Jusqu'à ces dernières années, les volontaires travaillant au Maroc étaient uniquement des étrangers. Avec l'évolution de la société et du milieu associatif marocain, le volontariat national est en train de se concrétiser. On voit se développer un volontariat de pays du « Sud » à pays du « Sud » ce qui constitue une véritable ouverture et une opportunité d'échanges entre les sociétés civiles des différents pays d'Afrique. La « Plate forme marocaine du volontariat » est l'une des premières expériences. Ce projet, piloté et initié début 2008 par l'association française ADICE, dans le cadre du Programme concerté Maroc 2, a réunit un collectif de 10 associations marocaines dans le but de d'expérimenter le volontariat au Maroc. Les objectifs de ce projet étaient de contribuer au renforcement de la citoyenneté active chez les jeunes marocains et de renforcer les capacités du secteur associatif. Au total une cinquantaine de jeunes marocains et français ont effectué des missions de trois mois au sein des différentes associations. Sept marocains ont également effectué des missions de volontariat au sein d'associations en France. Il faut espérer que ce type d'initiatives se développe pour offrir à d'autres jeunes marocains la possibilité de vivre une expérience de volontariat au Maroc ou à

l'étranger et permettre le développement d'échanges entre sociétés civiles du Nord et du Sud.

Au sein des associations rurales marocaines partenaires du réseau IDD, de nombreux permanents à plein temps travaillent pour acquérir de l'expérience et des valeurs auxquels ils croient.

La palmeraie de Figuig

Photo de Laure Simoutre

Malheureusement, dans les petites structures du milieu rural, les permanents n'ont pas de statut et ne sont pas déclarés. Ils perçoivent une indemnité minime par rapport aux nombres d'heures effectuées et la charge de travail accomplie. Cette situation pose le problème de pérennisation des postes au sein des structures car leur situation précaire les incite à chercher un autre travail.

Sources :

Rapport provisoire de l'Etude sur l'engagement bénévole et volontaire des jeunes et l'action associative au Maroc.

<http://plateformemarocaineduvolontariat.blogspot.com/>

<http://www.pnud.org.ma/pdf/Etudevolontariat.pdf>



Une semaine à Figuig, une oasis de rêve qui se désertifie...

Au terme d'un long trajet depuis Rabat, et des heures de bus au milieu d'étendues désertiques, je retrouve enfin la ville de Figuig. Figuig, la ville aux sept ksour, une oasis aux paysages d'une beauté exceptionnelle : montagnes rocheuses du Haut Atlas oriental, maisons traditionnelles en pisé, sources naturelles et vaste palmeraie. Le patrimoine architectural, culturel et naturel est d'une richesse impressionnante. Pourtant cette perle marocaine est peu connue et certains s'interrogent sur son avenir.

Figuig est située à 400km au sud d'Oujda et entourée au Nord, au Sud et à l'Est par la frontière algérienne. Les habitants nous racontent que pendant des siècles, elle fut, par sa position géostratégique, un carrefour économique très prospère. Mais depuis 1994, cette frontière a été totalement fermée. Figuig est devenue une impasse : la fin de la route. Autrefois un lieu de passage des caravanes, au cœur des relations commerciales transsahariennes, elle est aujourd'hui enclavée au fond des terres marocaines. Pour voir sa famille en Algérie, B. nous explique qu'il lui faudrait se rendre à Oujda par bus, puis à Casablanca. Il devrait ensuite rejoindre Oran par avion et parcourir quelques centaines de kilomètres pour retrouver un village algérien, situé à seulement 10 Km de chez lui...

La fermeture de la frontière a affaibli considérablement l'activité économique et le taux de chômage est aujourd'hui très élevé, en particulier chez les jeunes et les femmes. Je discute avec A., 23 ans, qui me parle de « la galère » : « il n'y a pas de travail ici ». Figuig se déserte peu à peu de ses habitants. La ville a connu et connaît encore aujourd'hui un fort exode des habitants vers les grandes villes du Maroc, et une émigration vers l'Europe, en particulier la France. Le manque d'infrastructures de santé et l'insuffisance de services à la population mènent aussi certains figuiguis à quitter la ville.

Et puis le désert avance... Comme plus de 90% du territoire marocain, Figuig est touchée par le phénomène de la désertification. On peut remarquer des signes d'ensablement et de sécheresse qui entraînent une dégradation de l'oasis. En se baladant au milieu des palmiers, on observe les dattes qui mûrissent. Elles constituent une ressource majeure pour la population locale, mais les palmiers dattiers sont menacés par une maladie appelée le Bayoud, par le manque d'entretien mais surtout par le manque d'irrigation.

Le nombre d'arbres de la palmeraie se réduit d'année en année. Longtemps oubliée par les politiques publiques nationales, Figuig doit se battre pour survivre. Mais malgré ces difficultés, le tissu associatif local est dense et très dynamique. De nombreuses associations locales, ainsi que des associations de la diaspora figuigui à travers le monde, s'investissent pour la préservation de l'oasis et le développement de la ville. Il existe une expression que les marocains utilisent pour dire que tout va pour le mieux : « Foug Figuig », ce qui signifie le bien, le « top » voire le paradis. Espérons que l'avenir en soit ainsi pour ce joyau et ses habitants.



La frontière marocco-algérienne, à quelques kilomètres de la ville de Figuig, est fermée depuis 1994

Photo de Laure Simoutre

Ramadan Moubarak !

Nous sommes le 12 août de l'an musulman 1431, c'est le 1er jour du mois sacré de Ramadan au Maroc. De l'aube au crépuscule, les marocains vont jeûner durant 30 jours. Il est 19h et la chaleur de la journée commence seulement à s'atténuer. Les rues de la capitale sont désertes. Les petits taxis bleus qui sillonnent d'habitude la ville ont disparus et avec eux le bruit incessant de la circulation et des klaxons. L'animation des rues de la Médina s'est arrêtée et toutes les échoppes ont fermé. Il règne un calme impressionnant, presque pesant. Tout le monde s'est réuni à la maison pour le premier « ftour » (repas de rupture du jeun) du mois sacré et chacun attend le signal du muezzin pour rompre le jeun. Des odeurs épicées sortent de toutes les fenêtres voisines. Au menu : « Harira » (soupe marocaine) accompagnée de "Chebakia" (beignets au miel et au sésame), dattes, thé à la menthe, « Msmen », « Meloui » et autres douceurs et pâtisseries marocaines. Puis vers 21h, les rabattis rassasiés commencent progressivement à réinvestir la ville. La place centrale de Bal El Had et l'avenue Mohammed V sont pleines de monde. La capitale prend des allures de fête. Les jeux des enfants et les rires durent très tard dans la nuit dans les appartements voisins. Au fil des jours, on s'habitue au nouveau rythme de la ville, aux nouveaux horaires de travail. Puis, l'effervescence des premières journées s'estompe. Il faut surtout anticiper la rupture du jeun et rentrer chez soi avant l'heure où la ville s'arrête... au risque de se retrouver bloqué quelque part quand plus aucun moyen de transport ne fonctionne.

Si pour beaucoup de marocains, le mois de ramadan est synonyme de fête et de spiritualité, il est pour certains une épreuve contraignante. Au Maroc, rompre le jeun en public est puni par la loi. La constitution marocaine, et en particulier l'article 222 du code pénal, stipule que seuls les juifs marocains sont autorisés à manger ou boire en public. Tout les autres marocains risquent une amende et jusqu'à six mois de prison. Depuis l'an dernier, un mouvement s'est constitué sous le nom de M.A.L.I. (Mouvement Alternatif pour les Libertés Individuelles), pour protester contre cet article 222, qui aurait été mis en place par le maréchal Lyautey à l'époque du protectorat. Le M.A.L.I. dénonce les arrestations et condamnations et cherche à initier le débat sur la liberté de jeun. L'initiative a démarré en 2009 via un groupe facebook appelant à un « dé-jeuner » public en plein mois de ramadan, qui s'était soldé par une quinzaine d'arrestations. Cette année, ce mouvement fait de nouveau parler de lui, notamment sur internet et de nombreuses voix s'élèvent contre des propos qui choquent et brisent le tabou de la liberté de culte.

Une petite île dans la Méditerranée

Chypre : la Méditerranée, à deux pas des côtes turques, syriennes et libanaises. Avec une population d'1 million d'habitants, essentiellement urbaine, concentrée pour les deux-tiers dans la partie sud, c'est une petite île de la Méditerranée légèrement plus grande que la Corse que j'ai découverte durant cinq mois. Basée à Nicosie, la capitale, j'ai surtout travaillé dans la partie sud. De nombreuses civilisations se sont succédées sur ce territoire à la localisation stratégique, Phéniciens, Grecs, Génois, Chrétiens en croisade, Ottomans, Britanniques, jusqu'en 1974, date charnière dont les conséquences jouent profondément sur les enjeux géopolitiques actuels, notamment migratoires. Chypre a été une colonie britannique jusqu'en 1960. convoitée par la Turquie et la Grèce qui, toutes deux, souhaitaient que l'île intègre leur territoire (la population est composée de turcophones à majorité musulmanes et d'hellénistes à majorité grecs orthodoxes), divisée entre pro-Turcs, pro-Grecs et indépendantiste chypriotes, l'île a finalement obtenu son indépendance.

Une indépendance à relativiser toutefois puisque l'île compte deux bases militaires souveraines du Royaume-Uni et qu'en cas de menace pour leurs intérêts, le traité prévoit que les britanniques puissent reprendre le contrôle sur la totalité de l'île. Par ailleurs, l'indépendance de Chypre et l'intégrité de son territoire sont « garanties » par la Turquie, la Grèce et le Royaume-Uni, ce qui donne à chacune de ces puissances un quasi droit d'ingérence dans les affaires de la République au nom d'intérêts politiques régionaux.

C'est d'ailleurs ce qui s'est passé en 1974 : alors que l'île était en proie à de nombreuses violences inter-communautaires dès le début des années 1960, la junte militaire grecque au pouvoir depuis 1967 organisa un coup d'Etat pour s'emparer de Chypre unilatéralement. La réaction turque ne se fit pas attendre, conduisant à un conflit militarisé durant trois jours et un mouvement massif de population : chypriotes grecs orthodoxes au sud, chypriotes turcs musulmans au nord, séparés par une ligne fixée en accord avec les Nations-Unies : la ligne verte, passant par Nicosie.

Enjeux frontaliers, clivages sociétaux

Quelle place pour les droits des étrangers à Chypre ?

- **Marie Martin-**

Quant aux autres communautés, maronites, arméniennes, chrétiennes, elles ont dû choisir leur camp. Au nord, la République Turque de Chypre Nord a été créée en 1983, mais n'est reconnue que par la Turquie.

Diverses propositions ont tenté d'apporter une solution au « problème chypriote ». La dernière date de 2004 avec le rejet par référendum du Plan Annan (alors Secrétaire Général de l'ONU) qui aurait amené à une gouvernance fédérale et bi-communautaire de l'île. Avec la perspective de l'élargissement de l'UE, de longues négociations ont abouti à l'entrée de Chypre dans l'Union. Toutefois, le droit européen ne s'applique pas dans la partie nord, considérée comme un espace où la République n'exerce pas sa souveraineté. La ligne verte n'est donc pas une frontière, il s'agit bel et bien d'une ligne de démarcation au-delà de laquelle rien d'officiel n'existe (ni les contrôles aux frontières, ni l'aéroport qui s'y trouve).

Alors que les pourparlers se poursuivent pour aboutir éventuellement à une solution, les crispations identitaires demeurent. Elles sont largement relayées, du côté grec, par des programmes scolaires nationalistes où le religieux orthodoxe demeure extrêmement présent. Le repli identitaire est beaucoup moins prononcé au nord : les Chypriotes turcs apprécient peu « l'invasion » de leur territoire par les Turcs de Turquie, envoyés en masse par Ankara pour peupler une République qui peine à faire le poids démographiquement face à son voisin chypriote grec. Bien que le grec et le turc soient les deux langues officielles du pays, tout le monde parle Grec ou bien anglais au sud de l'île, et la haine de la Turquie est perceptible au quotidien : vous ne commanderez jamais un « café turc » au sud de la ligne verte. Vous commanderez un « café chypriote ». Si vous dites que vous êtes français, on vous dira d'un ton compréhensif qu'ici aussi on a des problèmes avec les musulmans...

Racisme, blessures transmises depuis trois générations, nationalisme exacerbé chez certains: le terrain n'est effectivement pas très favorable à une réconciliation. Toutefois, de plus en plus d'initiatives bi-communautaires tentent d'instaurer un dialogue avec cet « autre » qu'on ne connaît plus depuis 1974. Empreints d'une histoire difficile, les Chypriotes sont peu enthousiastes quant à l'arrivée de nombreux migrants, réguliers ou irréguliers. C'est dans ce contexte particulièrement tendu, que KISA tente de défendre le droit des étrangers et de promouvoir le multiculturalisme



Café chypriote ou café turc, saurez-vous reconnaître la différence ?

Photo de Marie Martin



Nicosie, capitale divisée.

Photo de Marie Martin

Déportation massive des Kurdes de Syrie

A la mi-mai, plusieurs dizaines de Kurdes de Syrie ont organisé un sit-in durant trois semaines devant la Maison de l'Europe à Chypre, dans le quartier des ministères à Nicosie. Environ 200 personnes étaient là, dont 30 familles. Venus de différentes villes de la République de Chypre, ils représentent la communauté kurde de Syrie présente à Chypre, soit environ 300 personnes (aucun Kurde d'Irak ou de Turquie n'était présent).

Les statuts varient selon les personnes, certains ont un passeport syrien, d'autres sont apatrides. Indépendantistes, autonomistes ou juste Kurdes, tous ont en commun d'être des citoyens de seconde zone dans un pays où l'Etat d'urgence est perpétuellement renouvelé depuis 1963. Toute personne soupçonnée d'être une menace à l'ordre public risque donc d'être traduite en cours martiale, sans garantie d'un procès juste et équitable. Depuis un an environ, des négociations sont menées avec le gouvernement pour que leur soit accordé le statut de réfugié, alors que le taux de reconnaissance de réfugiés à Chypre est inférieur à 0,5%.

Des revendications idéalistes ?

Le gouvernement chypriote a en revanche accepté de délivrer des permis de travail donnant droit au séjour, ce que les Kurdes ont refusé. Certes, d'un point de vue purement rationnel, un permis de travail et de séjour, c'est de facto une stabilité dans un pays hôte et un visa pour reconstruire sa vie à l'étranger en toute régularité. Mais dans une veine plus philosophique, on peut comprendre le point de vue des Kurdes qui souhaitent que soient reconnues les raisons qu'ils ont de quitter leur pays. Pure folie ont clamé les défenseurs des droits des migrants ici à Chypre, qui ne connaissent que trop bien les méthodes de la police chypriotes.

Effectivement, dans la nuit du 9 au 10 juin 2010, la police a arrêté 140 personnes présentes sur le campement, hommes, femmes et enfants. Les témoignages recueillis par KISA divergent quant à la brutalité ou non des officiers

de l'immigration et des forces spéciales présentes au moment des faits. Tout du moins peut-on qualifier de « musclée » cette arrestation : 350 policiers à 3 heures du matin, matraque à la main.

Un week-end dans l'angoisse, le recours à la CEDH

Vendredi soir, des familles sont arrivées à KISA, des enfants en bas âge, des femmes en pleurs, des hommes: une partie des Kurdes retenus au centre de rétention de Block 10 allaient être déportés dans la demi-heure. Il n'aura pas fallu longtemps à la Syrian Airlines pour mettre à disposition un avion, non pas vers Damas, mais vers Alep. C'est la confusion totale à KISA. Les autorités n'avaient-elles pas assurées qu'aucune déportation n'aurait lieu dans la journée ? Nous ne comprenons plus, les coups de fil se succèdent avec les ministères. Dès le samedi matin, un avocat qui travaille en étroite collaboration avec KISA fait appel à la Cour Européenne des Droits de l'Homme de l'ordre de déportation des 43 personnes maintenues en rétention.

Un happy end temporaire

L'incertitude a demeuré tout le week-end, les contacts et rendez-vous avec les autorités se sont poursuivis. Le lundi soir, nous apprenions que le recours CEDH avait été approuvé et que l'ordre de déportation était annulé. Toutefois, comme toujours à Chypre, la suspension de l'ordre de renvoi n'annule pas l'ordre de privation de liberté, et ce sont donc 37 personnes qui ont été maintenues en rétention dans l'attente du jugement de la Cour, certaines ayant des familles à charge, sans permis de séjour à Chypre. Non-expulsables le temps de l'examen du dossier de leur conjoint, ces familles n'ont pas de ressources car elles n'ont pas de statut : pas d'accès au marché de l'emploi, pas de droit aux allocations

Fin septembre, la Cour a décidé que certains des retenus n'avaient pas vocation à rester à Chypre le temps de l'étude de leur cas à la CEDH. 19 d'entre eux ont donc été renvoyé en Syrie, tandis que 4 familles ont signé un accord de retour volontaire. Le temps semble suspendu pour tous, mais la machine à expulser, à l'aube de la signature d'un accord de réadmission entre Chypre et la Syrie, est bel et bien en marche.

Victoire en demi-teinte contre l'enfermement des étrangers à Chypre



**Sit-in des Kurdes de Syrie devant la Maison de l'Europe à
Nicosie, deux jours avant la destruction du camp (juin 2010).
Photo de Marie Martin.**

L. est demandeuse d'asile. Sa demande a été rejetée une première fois par les services de l'asile. Elle a donc fait appel auprès de l'Autorité de Recours des Réfugiés. Ne voyant pas ses allocations mensuelles arriver au mois de février dernier, elle s'est rendue au bureau des Services Sociaux. C'est là qu'elle a été arrêtée, sans comprendre pourquoi, et envoyée en prison, puis en centre de rétention. Ayant déposé un recours devant la Cour Suprême du rejet de sa demande d'asile, son renvoi a été reporté dans l'attente de l'issue de ce dernier appel.

Il peut sembler surprenant que des arrestations éclair puissent avoir lieu sans même que la personne ne soit avertie de son irrégularité. Pourtant à Chypre, c'est possible. Le gouvernement a en effet adopté, en toute légalité, une approche restrictive du droit d'appel en deuxième instance: un demandeur d'asile dont la demande a été rejetée par l'Autorité de Recours des Réfugiés peut faire appel à la Cour Suprême mais perd son statut de demandeur d'asile et son permis de séjour et peut donc, à tout moment, être arrêté pour séjour irrégulier.

En outre, depuis une récente réforme datant du début de l'année, le retrait du permis de séjour et du statut de demandeur d'asile prend effet au moment même où la lettre est envoyée par l'Autorités de Recours des Réfugiés, pas au moment où elle est reçue. L. n'avait donc pas encore reçu sa lettre de rejet et ne savait par conséquent pas qu'elle était irrégulière (d'où d'ailleurs la suspension du versement de ses allocations).

Une décision de justice forte

Les motivations des autorités chypriotes sont particulièrement claires: arrêter et enfermer les étrangers "indésirables" par tous les moyens. Car si le droit de faire appel à la Cour Suprême demeure, et suspend la procédure de renvoi d'un étranger "irrégulier", il ne suspend pas la décision d'incarcération (pour séjour irrégulier).

Mi août, un des juges de la Cour Suprême a émis la décision suivante: une personne qui ne peut être renvoyée parce que sa demande d'asile est toujours en cours d'examen (appel) ne peut être renvoyée dans son pays d'origine. Par définition, l'ordre d'expulsion est illégal aux yeux du droit européen. De façon corollaire, si le renvoi ne peut avoir lieu, il n'y aucune raison de placer la personne en rétention. La décision d'enfermement est donc illégale également. **Il s'agit là d'une décision extrêmement importante.**

Cette décision crée-t-elle un précédent? Pas si sûr.

Le cas de L. est un cas particulier. Souffrant d'une pathologie incurable, son cas a été considéré selon des considérations humanitaires. Sa libération n'ouvre donc pas la porte à la libération de tous les demandeurs d'asile actuellement en rétention et attendant durant des mois la décision de la Cour Suprême enfermés entre quatre murs.

Par ailleurs, si L. a été libérée, elle n'en a pas pour autant obtenu un permis de séjour. Simplement tolérée, sans permis de séjours, sans droit à travailler ni à des allocations, ce sont de longs mois qui l'attendent afin de trouver des moyens de subsistance, le temps de l'étude de son appel à la Cour Suprême qui prendra très certainement un an.

Cellule unique d'un poste de police de Nicosie, où L. a été placée en rétention (en donc en isolement) pendant 2 mois.

Photo de Marie Martin



Les libertés fondamentales en format A4: de la liberté d'expression des migrants

Cette affiche est scotchée sur la fenêtre d'un cyber-café de Nicosie centre, dans la rue de KISA, l'organisation au sein de laquelle j'effectue ma mission. Ces quelques phrases disent beaucoup de choses sur ce que signifie être étranger dans un autre pays.

Il y a d'abord l'importance de la communication : rester en contact avec sa famille, ses amis, sentir ce lien, savoir d'où l'on vient pour mieux aller de l'avant. Et puis il y a cette revendication profondément politique, d'un droit à la liberté d'expression, de religion, de se constituer en assemblée, et de pétitionner. Ces quatre revendications ne sont pas là par hasard. La voix des migrants à Chypre peine à se faire entendre.

La liberté d'expression est fondamentale pour celles et ceux qu'on ne voit que comme des travailleurs sans autres buts ici que de gagner leur vie. Etre libre d'exprimer son opinion, mais aussi son identité culturelle, nationale, religieuse sans craindre une remarque raciste ou dépréciative.

La liberté d'exprimer sa colère aussi et de s'unir avec d'autres, pour porter avec plus de force leurs réclamations en termes de droit du travail ou de droits sociaux. Les migrants n'ont pas le droit de se syndiquer à Chypre.

La liberté d'expression religieuse enfin, car l'Eglise orthodoxe est extrêmement présente et monopolise quasiment l'intégralité de l'espace religieux à Chypre (dans la partie chypriote grecque). L'aversion pour la religion musulmane est perceptible. On observe d'ailleurs un regain des dégradations volontaires de symboles et bâtiments communautaires, comme le centre palestinien de la ville de Larnaca, ou la mosquée de cette même ville qui a été incendiée au début de l'année.

La liberté d'expression pose d'ailleurs la question de qui prend la parole. Il en est une qui s'exprime de plus en plus fréquemment, celle des fascistes et des militants d'extrême droite, nationalistes pro-Grèce chevronnés, qui ont à nouveau manifesté en nombre au mois de juillet dernier.

Chypre est de plus en plus concernée par les actes racistes. Ce type de liberté d'expression sape le travail de longue haleine du mince tissu de la société civile actif dans ce domaine. Il le sape d'autant plus que les préjugés et les discours racistes sont légions au sein de la population.

A l'inverse, les mobilisations anti-fascistes ne rassemblent plus autant qu'il y a deux ans : à peine quelques dizaines de personnes présentes autour des stands lors de la journée annuelle contre le fascisme organisée à Nicosie.

L'individualisme grandit et peu croient encore en les vertus d'une démarche collective. Il faut que dire que les avancées sont faibles malgré des mobilisations massives contre l'enfermement des demandeurs d'asile ou pour l'harmonisation des directives européennes et le droit au séjour pour les migrants présents régulièrement depuis plusieurs années. Si l'action collective semble passée de mode, cet essoufflement ne marque toutefois pas nécessairement la fin de toute mobilisation. Le maintien d'un espace d'expression libre pour chaque composante de la population est primordial pour assurer à ce regain d'individualisme un possible écho dans la société. Médiatiser les points de vue individuels peut permettre de relayer des positions collectives qui s'ignorent.

Un projet récent de KISA pourrait s'inscrire dans ce nouveau cadre sociétal : l'ouverture sous peu d'un centre culturel/cyber-café où chacun, d'abord motivé par un désir individuel d'accéder à Internet ou d'assister à une projection, aura la possibilité d'échanger et de participer à des débats et événements collectifs qui seront organisés.

Ce centre est un projet unique dans l'île qui pourra, espérons-le, pallier ce qui semble être un revers aux associations de défense des droits des migrants.

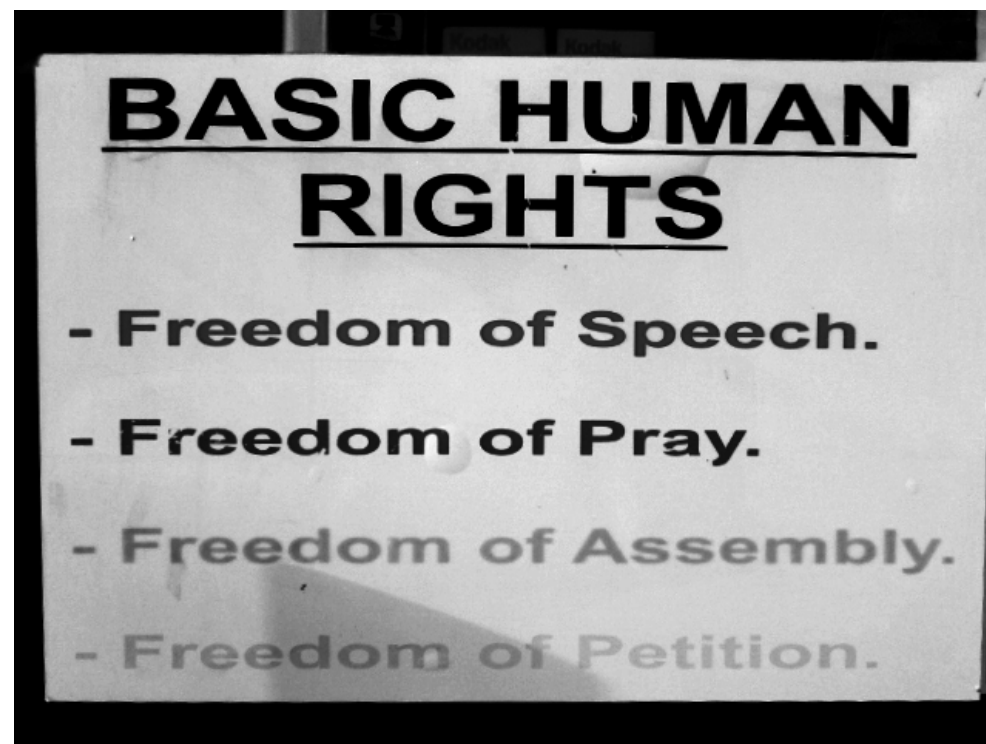


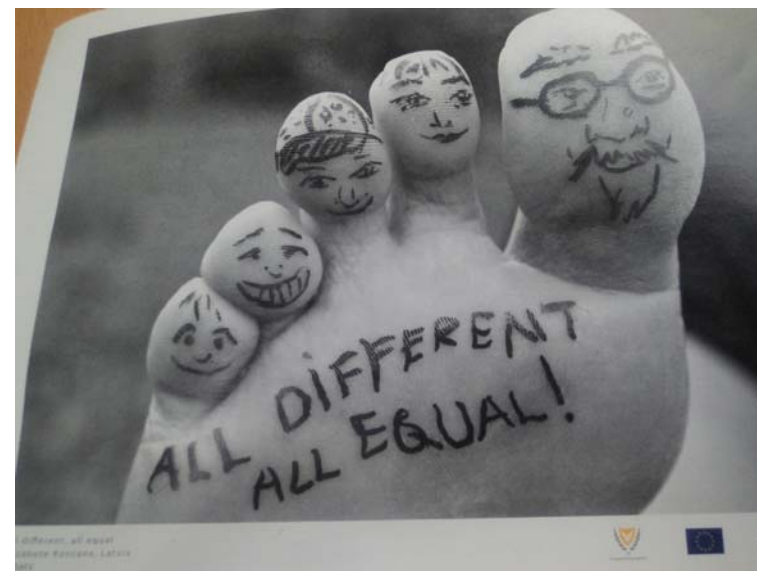
Photo de Marie Martin

La diversité au cœur des sociétés

Au Maroc, à Chypre, nous savions qu'il faudrait s'adapter à une culture, une histoire, une langue. Au fil des mois, des rencontres, des échanges, notre connaissance du pays s'est affinée. Nous avons réalisé que partir mais surtout vivre à l'étranger c'était en réalité s'immerger au quotidien dans une pluralité culturelle. La population marocaine et la population chypriote sont loin d'être homogènes.

Dans ces pays carrefour, entre deux continents, elles ont été façonnées au cours de l'histoire par le passage de diverses civilisations. Nous avons découvert les richesses mais également les défis posés par cette diversité de langues, de cultures locales, d'histoires ou encore de codes.

Qu'il s'agisse de la population locale ou étrangère, c'est toute la question de l'altérité qui se pose dans un contexte de crispation des politiques migratoires européennes. Pays carrefour, mais également pays frontières, Chypre et le Maroc participent d'une politique de criminalisation des étrangers, un défi supplémentaire à la définition du vivre ensemble.



Campagne contre le racisme à Chypre, financée notamment par l'Union Européenne et le Ministère de l'Intérieur. Poster affiché dans les locaux de KISA. Photo de Marie Martin.

SOMMAIRE

Des policiers en déroute	
Par Diane	26
Maroc et mosaïque multilinguistique	
Par Laure	27
La « Summer School » de KISA	
Par Marie	28

Des policiers en déroute

Je suis invitée chez des Congolais pour une cérémonie organisée en mémoire du père d'un de mes hôtes décédé il y a peu. C'est M., un ami proche du principal concerné, qui m'a demandé de venir et d'apporter mon appareil photo pour immortaliser l'évènement. Rien de très festif donc.

L'appartement est situé au sud-est du centre ville de Rabat. Je monte dans un petit taxi bleu. Dix minutes plus tard, j'arrive au lieu de rendez-vous. C'est un quartier très populaire, les rues sont mal éclairées. J'attends qu'on vienne me chercher, les passants me dévisagent et certains, intrigués par mes origines, me lancent « chinois ». M. arrive enfin, on y va. L'appartement est situé au premier étage d'un petit immeuble. On m'introduit dans la pièce qui tient lieu de salon pour l'occasion. Une vingtaine de personnes occupent des chaises et tabourets installés le long des murs. Bien que la télévision soit allumée, l'ambiance semble être au recueillement, personne ne parle. Je salue tout le monde mais ne connais personne et me sens comme une étrangère. Tous appartiennent à la communauté congolaise.

Certains sont en situation irrégulière, d'autres réfugiés ou encore étudiants. Un petit discours ouvre la soirée « *Merci à tous d'être venus ce soir apporter votre soutien à notre frère qui vient de perdre son père resté à Kinshasa. Ce n'est pas une fête mais bien une cérémonie. Nous allons partager un repas à la suite duquel chacun repartira chez soi* ». Ce discours sonne un peu comme une mise en garde. Les boissons arrivent, sodas et alcool. Des assiettes garnies de poulet et pommes de terre nous sont servies. L'ambiance se dégèle, l'alcool aidant. Tout le monde discute, on fait connaissance, on rigole. Les minutes passent. Une dispute éclate, une histoire de jalousie. Pour le recueillement c'est plutôt raté. Les cris sont de plus en plus forts, la bagarre prend de l'ampleur. Le trouble-fête est sommé de quitter l'appartement mais il ne s'exécutera qu'après de longues minutes. Trop tard, « *la police est là, il faut partir* ». Tout le monde prend la poudre d'escampette, il vaut mieux éviter le contrôle d'identité surtout pour ceux qui n'ont pas de papiers.

Une discussion animée s'engage sur le trottoir entre les policiers, le propriétaire et les locataires. Le bailleur est en colère « *hier j'ai donné l'autorisation pour une cérémonie, pas pour une fête. Qu'est-ce que ça veut dire de*

boire sur la tête du père de V. ? Vous vous moquez de moi ? ». En tant que musulman, il ne comprend pas qu'on puisse boire de l'alcool en une telle occasion. « *Nous ne sommes pas musulmans mais chrétiens c'est différent* », précisent les locataires. « *Je veux que demain vous partiez de l'appartement* », leur dit-il. C'est ce qu'il souhaite depuis un moment déjà, il tient son prétexte. Le policier intervient et demande notre identité. « *Comment vous appelez-vous ?* ». « *Je suis M. réfugié au Maroc* ». « *Et vous ?* » « *Je suis étudiant en sciences* ». « *Et vous, Madame ?* » « *Moi je n'ai pas de papiers donc je suis diplomate* », dit-elle en souriant. Le policier ne dit rien. Il arrive à moi. « *De quelle nationalité êtes-vous ?* » « *Française* ». A partir de là, la situation bascule. Les policiers renoncent finalement à embarquer tout le monde au commissariat malgré l'arrivée de renforts. Ils repartent. Ma présence les aura peut-être dissuadés ou du moins étonnés, de même que les Marocains témoins de la scène qui m'ont dit « *c'est la première fois que je vois une fille comme toi [sous-entendu blanche] avec eux* », et l'autre « *lui [en désignant un réfugié] je ne l'aime pas c'est un bout de viande noire* ».

Le racisme et les discriminations raciales, une réalité au Maroc?

Nombre de migrants subsahariens témoignent des agressions et insultes à caractère raciste dont ils ont été victimes. Pour autant, les autorités marocaines ne cessent de nier l'existence du racisme au Maroc. Pour preuve, les 17ème et 18ème rapports que le Maroc a présentés au Comité pour l'élimination de toutes les formes de discriminations raciales (CERD) n'ont à aucun moment fait allusion à cet aspect de la réalité marocaine. A cette occasion, le Gadem a transmis au CERD une note alternative() faisant notamment état de cas de racisme et d'agressions répétitives à l'encontre de personnes en migration au Maroc dont l'association a eu connaissance. Dans ses conclusions, le CERD recommande au Maroc de prendre des mesures contre la discrimination raciale et exprime sa préoccupation sur la discrimination et la xénophobie contre les réfugiés, les demandeurs d'asile et les non ressortissants dépourvus de titre de séjour(**).*

Dans un tel contexte, le Gadem s'emploie, à travers son volet « interculturalité » à sensibiliser la population marocaine et les migrants eux-mêmes à la différence à travers des ateliers de discussion autour des discriminations, des préjugés et stéréotypes, des actions de sensibilisation, des moments de rencontre et de partage.

(*) Cette note est disponible en français et en anglais sur le site « Justice sans frontières », http://www.jsf-jwb-migrants.org/FRA/index_fr.html

(**) Communiqué du Gadem sur les recommandations du CERD, 30 août 2010, <http://www.gadem-assos.org>

Maroc et mosaïque multilinguistique

Au cours d'un repas partagé avec des marocains...

Réunis autour d'un tajine de viande aux saveurs épicées, nous commençons à manger. Le plat collectif marocain est propice aux échanges et aux discussions. Je suis la seule française autour de la table. La conversation commence en français. Puis, quelqu'un se met à parler en « darija », le dialecte marocain issu de l'arabe classique. Tous les autres suivent. Ils effectuent ensuite un va et vient entre les langues. Je ne comprends plus la conversation que par alternance. Je les écoute avec agacement et amusement en même temps. Même, au cours des passages en darija, des mots français surgissent au milieu des phrases. La langue marocaine est le reflet de la richesse culturelle et linguistique du Maroc. C'est un mélange d'arabe, d'amazighe, de français et d'espagnol.

Les langues au Maroc : une question politique

Historiquement, la langue amazighe (berbère) est la plus ancienne du Maghreb. Elle comporte trois dialectes principaux au Maroc. Le rifain est parlé dans la région du Rif, située au nord du pays. Le tamazight, parlé dans le Moyen Atlas et une partie du Haut Atlas, dispose d'un alphabet, le tifinagh. Enfin, le tachelhit est pratiqué par les « Chleuhs » du Haut Atlas, et des régions du sud du Maroc. Selon les différentes sources, entre 40 et 60% de la population marocaine est aujourd'hui berbérophone.

La colonisation arabo-musulmane du Maroc a marqué l'apparition de la langue arabe, à partir du 7ème siècle. Puis, Le français a été introduit au Maroc à l'époque du Protectorat et il a été proclamé langue officielle en 1912. C'est également au cours de cette période que la langue espagnole est apparue au Maroc, notamment dans les régions nord du pays, qui étaient sous le protectorat de l'Espagne. Puis, l'indépendance a entraîné le début de la politique d'arabisation par l'Etat marocain. La constitution de 1962 a reconnu l'arabe comme langue officielle sans laisser de place à la langue amazighe originelle. Le français a gardé un statut particulier et reste aujourd'hui très utilisé, surtout dans les villes, les médias et l'enseignement supérieur.

En 2001, la création de l'institut royal de la culture amazighe (IRCAM) a marqué le début d'une réelle prise en compte par l'Etat de la langue amazighe. Il existe également un réseau associatif marocain important qui milite pour la reconnaissance de cette langue dans la constitution marocaine et par ce biais la reconnaissance de la culture amazighe en générale.

Multilinguisme : richesse et controverse

Le multilinguisme marocain est à la fois une richesse culturelle du pays mais il est aussi source de difficultés de communication et de conflits car tous les marocains ne sont pas d'accord sur la hiérarchisation des différentes langues utilisées. En effet, la reconnaissance officielle de l'arabe uniquement fait débat au sein de la société marocaine. Les amazighophones luttent pour la reconnaissance de leur langue dans la constitution. Mais il existe au moins trois dialectes principaux et certains sont partisans d'une unification pour la préservation de l'amazighité. D'autres pensent que chaque région doit garder ses propres spécificités. La coexistence de toutes ces langues est donc une réalité complexe. D'autant plus que chacune de ces langues parlées au Maroc possède son propre alphabet : latin, arabe et tifinagh !

Au-delà du multilinguisme, il existe une diversité culturelle très riche liée à l'histoire du pays. En effet, le Maroc est un pays carrefour, où se sont croisés différentes langues, cultures, et religions. Les influences culturelles se mêlent au sein de la société marocaine : amazigh, arabe, française, espagnole, juive, méditerranéenne et subsaharienne. J'ai eu la chance au cours de ma mission de traverser les différentes régions du Maroc et dans chacune d'elle j'ai pu observer une diversité de traditions, de musique locales, de vêtements traditionnels, de gastronomie ou encore de paysages. Les cultures locales et régionales sont en effet encore très présentes au Maroc ce qui apparaît comme une réelle richesse à l'époque de la mondialisation et de l'uniformisation des modes de vie.

La « Summer School » de KISA

Durant 15 jours, KISA a organisé une "école d'été" ouverte à tous. Beaucoup d'enfants des migrants qui viennent chercher du soutien à l'association y ont participé. Au-delà de l'échange dans la diversité, la Summer School constitue un microcosme illustrant du "défi du multiculturalisme" à Chypre.

35 enfants de 6 à 16 ans ont participé aux activités. L'inscription était gratuite et permet aux enfants dont beaucoup de parents ne travaillent pas ou gagnent peu leur vie de découvrir des activités auxquelles ils n'ont pas accès en temps normal.

Ici, durant deux semaines, ce sont des sessions de photographie, poterie, danse, tambours d'Afrique, des cours d'anglais, l'accès aux ordinateurs, des jeux en extérieurs, des activités sportives, et, pour ponctuer le tout, 3 jours sous les pins dans un camping en bord de mer. Un vrai luxe pour beaucoup qui ne partent pas en vacances, et surtout pour les plus jeunes pour qui cette excursion collective loin de leur(s) parent(s) était une première loin.

Iraniens, Irakiens, Philippins, Kényans, Chyprio-Nigériens, Chyprio-Dominicains, Britanniques, Chypriotes, Congolais, Georgiens, un vrai melting pot à l'image de la diversité culturelle de Chypre (qui ne plaît peut-être pas à tout le monde mais qui est bien là !). Grand succès : des chypriotes sont venus !!! Certes peu nombreux, mais c'est déjà un indicateur positif. Favoriser la diversité doit se faire entre communauté et également, et de façon cruciale, avec les Chypriotes elles-mêmes.

Certains des enfants et adolescents se connaissent déjà, car KISA organise régulièrement le vendredi des ateliers récréatifs avec des bénévoles pour les enfants de 6 à 18 ans. Des têtes nouvelles sont venues étoffer le petit groupe, notamment Irakiens, ravis de trouver une association multiculturelle et des activités avec des jeunes de leur âge qui parlent leur(s) langue(s) (beaucoup sont bilingues, trilingues, quadrilingues).

Le vivre ensemble, surtout à des âges où l'on manque parfois de diplomatie, n'est pas chose aisée pour tout le monde: un Philippin qui montre du doigt un garçon avec lequel il se chamaillait et le traite de « Mabro », ce qui signifie « Noir » en

Grec. Taulé général, réaction vive de l'éducatrice, sur-réaction de la mère et de la grand-mère du jeune Philippin...que faire, laisser glisser ce type de remarques stupides qui inondent pourtant les cours de récréation dans toutes les écoles du monde ou attaquer à la racine ce racisme ambiant ?

C'est comme c'est petite Bangladaise inscrite à l'école primaire la plus prestigieuse de Nicosie : parfaitement trilingue (Bangla, Grec et Anglais) à 6 ans, elle a dû se faire une place dans son école, où ne sont inscrits que des Chypriotes, ou en tous les cas des « Blancs ». Elle est la seule écolière à la peau foncée. Arrivée à l'école d'été, la sentant sur la réserve à la fin de la première journée, sa mère lui a demandé si tout allait bien. Réponse : « il y a beaucoup de Noirs ici ».

A ce propos, une session du Parlement des Enfants à Chypre consacrée à la Journée Mondiale des Réfugiés montre bien à quel point les jeunes générations ont besoin d'être sensibilisées:

*« Une étude menée auprès des écoliers de Limassol et Larnaca montre, entre autres, que les migrants illégaux ne devraient pas venir à Chypre et devraient être renvoyés parce qu'ils créent des problèmes. Généralement, les réfugiés étaient perçus comme des gens dont la vie est en danger et qui doivent quitter leur pays, mais qui, ce faisant, créent des problèmes pour les Chypriotes ».*¹⁷

L'inter-culturalité et la tolérance sont un vrai défi d'éducation, les enfants, miroirs du monde des adultes, sont là pour le rappeler.

¹⁷ Extrait traduit de l'anglais de l'article du Cyprus Mail « Giving kids a chance », 10 juillet 2010.
Accessible à : <http://m.cyprus-mail.com/cyprus/giving-kids-chance/20100710>

Retour en France Impressions & perspectives

Une année de solidarité internationale de Paris à Rabat en passant par Bamako ! Octobre 2010, par Marie

Diane a passé un an à Rabat au sein du GADEM (Groupe antiraciste d'accompagnement et de défense des étrangers et migrants), association marocaine, dans le cadre d'un partenariat avec le GISTI (Groupe d'information et de soutien des immigrés) pour travailler sur la défense des droits des étrangers au Maroc.

Diane, tu rentres du Maroc après un an de mission. J'imagine que la vie au Maghreb contraste avec la vie européenne : comment l'as-tu vécu ?

C'est sûr que ce n'est pas la même chose. Au départ, j'ai vraiment apprécié l'accueil des Marocains, c'étaient des moments de découverte. Il faut être honnête, je m'attendais un peu à une différence culturelle car j'étais déjà partie à Oujda pour une courte mission avant mon volontariat. Mais vivre durant un an au Maroc, ce n'est pas la même chose que d'y rester deux semaines. J'ai ressenti un poids assez lourd du rapport hommes-femmes et de la religion. Je l'ai d'autant plus perçu, je le crois, parce que je suis une femme. Et puis il y a toute la question de l'étrangeté, les gens vous catégorisent assez facilement au premier regard : c'est la première fois qu'on me renvoyait autant mon identité française mais également mes origines asiatiques, notamment en m'interpelant dans la rue.

Les droits des étrangers au Maroc ou en Belgique, c'est vraiment différent ?

Oui, ce sont deux contextes bien différents. On retrouve dans les deux cas les effets des politiques européennes en matière d'immigration et d'asile. Mais les stades d'avancement de l'accès à la justice, de l'indépendance des autorités judiciaires ne sont pas du tout les mêmes. Au Maroc, il est très difficile pour les Marocains eux-mêmes d'avoir accès à la justice ou à un avocat. En Belgique, il existe des avocats commis d'office, qui reçoivent des indemnités ; à l'inverse, au Maroc, même si la législation marocaine prévoit des avocats commis d'office dans

certains cas, il n'existe pas d'aide juridictionnelle, ce qui n'est pas très motivant pour les avocats. La défense des droits des étrangers est donc compliquée au Maroc, il est moins facile d'entrer dans cette logique de recours juridique : il faut trouver des avocats formés aux droits des étrangers (sachant que même les juges ignorent souvent la loi dans ce domaine), qui soient prêts à intervenir plus ou moins bénévolement.

Un dernier élément important, c'est l'importance du tissu associatif : les associations de défense des droits des étrangers en Belgique sont bien plus nombreuses qu'au Maroc.

Justement, en parlant de tissu associatif, pourrais-tu me parler de ton expérience au Mali et du programme de la Cimade ?

Je suis effectivement partie quinze jours au Mali dans le cadre du projet régional de la Cimade. Le projet est récent et vise à permettre une meilleure défense des droits des migrants dans les pays de transit et de départ en favorisant la création de liens entre des associations de la région. Il s'agit d'insuffler une dynamique sud-sud via, notamment, l'échange de professionnels mais pas seulement. Je suis donc partie au Mali au sein de l'Association Malienne des Expulsés (AME), où j'ai surtout apporté un soutien dans l'organisation du volet juridique de l'association. Ce projet permet également d'avoir plus de visibilité sur ce qu'il se passe dans les zones de transit et les zones frontalières. La dynamique est vraiment intéressante.

Si tu devais résumer ta mission en quelques mots, lesquels choisirais-tu ?

Travail intensif et formateur. Des rencontres. Des histoires difficiles, quelques dénouements heureux (heureusement !). Diversification du champ d'action. Des échanges. Des découvertes. Une expérience stimulante.

Des envies d'ailleurs pour la prochaine étape ?

Pas pour l'instant. Je reste ouverte à toute proposition bien sûr, mais pour le moment je cherche du travail à Paris. Pour voir ce que je peux faire dans l'associatif et le droit des étrangers en France.

Retour pour un nouveau départ

Octobre 2010, par Marie

Laure est partie un an comme volontaire pour le réseau IDD (Immigration Développement Démocratie) auprès de son partenaire l'IFAD au Maroc (Institut de Formation des Agents de Développement) dans le cadre des missions de renforcement de capacité organisées auprès des associations marocaines.

Laure, tu rentres d'un an de volontariat pour IDD, mais tu connaissais déjà le Maroc avant ta mission. Qu'as-tu découvert que tu ne soupçonnavas pas avant ?

Je fais partie de l'association Khamsa depuis 10 ans. Tous les ans, durant deux semaines, j'ai participé à des chantiers de jeunes pour promouvoir l'accès à l'éducation dans les zones rurales. J'avais donc l'impression, au fur et à mesure des années, de connaître le Maroc, et je me suis en fait aperçue que ce n'était pas complètement le cas. Lors des chantiers, nous travaillions en groupe nous étions un peu dans une bulle. Là, il y avait un rapport quotidien à mon environnement, au travail. J'ai également découvert, par le biais d'autres volontaires au Maroc (notamment Diane et Marion), la diversité du milieu associatif militant, avec des organismes comme le GADEM (Groupement Antiracistes de défense des Droits des Etrangers et des Migrants) ou le FMAS (Forum des Alternatives Maroc). Cela m'a permis d'élargir ma compréhension du pays. J'ai découvert le Maroc urbain, qui contraste très fortement avec le Maroc rural. Les inégalités de développement sont tellement importantes, notamment en termes d'infrastructures

Je n'avais jamais autant mesuré auparavant le poids de la religion, ni l'ampleur de la restriction des libertés individuelles (liberté de culte, de la presse, liberté d'expression plus généralement). C'est un contexte auquel on n'est pas préparé avant de partir, ce n'est pas la même chose de partir au Maroc régulièrement et d'y vivre au quotidien.

Après un an de mission, sens-tu que tu as évolué professionnellement ?

Oui ! Ma mission m'a beaucoup enrichie et nourri ma réflexion, en particulier sur les pratiques et les projets de mon association (Khamsa). J'ai mieux compris en effet de quelle façon le partenariat était envisagé et vécu par les structures

marocaines, alors qu'avant ma mission, ma perception était ancrée du point de vue des associations françaises. En étant volontaire IDD, qui coordonne les partenariats entre les associations marocaines et françaises, j'ai pu non seulement échanger plus régulièrement avec les associations marocaines, mais aussi avoir des discussions plus engagées sur le partenariat même, ce qui aurait été impossible si j'avais « seulement » représenté Khamsa. Durant toute ma mission, j'ai donc été en ébullition permanente sur nos pratiques en tant qu'associations françaises. Je vais donc pouvoir me nourrir de ces réflexions et ouvrir le débat avec les membres de l'association sur nos objectifs, nos méthodes, et notre approche.

Envisages-tu de partir ailleurs pour d'autres missions ?

J'ai l'impression d'avoir achevé un cycle, comme un aboutissement. Mais cela ne se serait pas produit sans ma mission avec IDD. Cette longue période sur le terrain m'a aidée à évoluer sur les projets de notre association. Je serais passée à côté de quelque chose, dans ma compréhension du pays, du partenariat, si je ne l'avais pas fait. Je reste à Khamsa, dont je vais certainement assurer la présidence, mais je n'irai plus au Maroc de la même façon. Cette expérience a aiguisé ma curiosité et m'a donné envie de découvrir d'autres cultures, d'autres pays en profondeur comme j'ai pu le faire dans cette mission.

Tes meilleurs souvenirs ?

Il y en a plein ! Si je devais donner deux exemples... Figuig, sa palmeraie, quand on regarde ces montagnes avec l'Algérie derrière... on a l'impression d'être dans un autre monde. J'ai aussi un souvenir très fort des gens qui nous recevaient chez eux le soir après les missions de terrain dans les campagnes. C'est étrange, j'avais le sentiment d'être complètement différente d'eux, et en même temps si proche. On ne partage pas du tout les mêmes préoccupations ni les mêmes modes de vie sont souvent, mais l'échange est là.

La découverte d'une île oubliée et de ses enjeux migratoires

Octobre 2010 par Laure

Chypre, c'est plutôt original comme destination, n'est ce pas ? C'est un pays que l'on connaît très mal ici, tu avais une idée de ce que tu allais trouver là-bas ?

Oui effectivement, ce n'est pas très commun... mais ce n'était pas non plus un vrai saut dans l'inconnu pour moi ; J'avais déjà quelques connaissances sur Chypre : le fait que ce soit un pays nouvellement entré dans l'UE, que l'île soit divisée en deux avec la communauté chypriote turque au nord et grecque au sud, la présence ininterrompue des casques bleus depuis 1974 pour le maintien de la paix... Et puis j'avais vécu au Liban auparavant et là-bas j'avais beaucoup entendu parler de Chypre. Mais je me suis rendue compte en arrivant sur place que l'idée que je m'étais faite du pays, de par mon expérience au Liban, était plutôt faussée. J'avais une image un peu caricaturale, avec le nord pauvre et sous-développé et le sud riche et en plein essor.

Ce qui m'a frappé aussi à mon arrivée à Nicosie c'est les similitudes avec le Liban, au niveau du paysage urbain et aussi du mode de vie. J'avais l'impression d'être à Beyrouth ! Et puis malheureusement, j'ai été surprise par le racisme ambiant côté Sud, la méconnaissance, la méfiance, voire la haine de l'autre, en particulier envers les turcs et les chypriotes turcs.

La situation chypriote est assez complexe, par exemple la présence de cette ligne qui sépare l'île en deux ...J'imagine qu'il t'a fallu du temps pour comprendre et t'adapter au contexte, et pouvoir t'investir pleinement dans ta mission...

J'ai été très rapidement plongée dans le bain...et à KISA, dans mon travail, j'étais confrontée quotidiennement à toutes ces problématiques donc j'ai assez vite saisi la situation bien qu'elle soit effectivement compliquée. Chypre fait partie de l'UE mais pas de l'espace Schengen La ligne verte qui sépare l'île en deux n'est pas une frontière mais le nord de Chypre a des caractéristiques bien spécifiques : par exemple, le droit européen ne s'y applique pas. Et puis la question de l'entrée dans l'UE des migrants irréguliers par la ligne verte... Pour ma part, je vivais à

Nicosie-sud mais j'ai eu l'occasion d'aller aussi du côté nord. On y boit des verres beaucoup moins cher ! Et puis ça me permettait de retrouver les influences arabo-musulmanes que j'aime beaucoup. En ce qui concerne ma mission, j'ai aussi été très vite prise dans le feu de l'action. Dix jours après mon arrivée, un centre communautaire palestinien était ravagé par un incendie criminel...j'ai vite compris la réalité chypriote ! Et puis KISA est la seule association du pays à travailler sur la question du droit des migrants donc il y a de quoi faire mais c'est aussi ce qui est motivant !

Comment tu vois cette expérience dans ton parcours professionnel et personnel ?

C'est une étape majeure ! Avant cette expérience, j'avais toujours été très engagée, je m'étais forgée, au fil du temps, un avis et une position sur de nombreux sujets, notamment sur les problématiques migratoires. Mais je n'étais pas réellement militante, je n'avais pas encore trouvé ma place dans l'action de terrain. A KISA, j'ai pu mettre en pratique des choses que je mûrissais depuis bientôt deux ans. C'était une sorte de concrétisation, voire de profession de foi. Et puis j'ai beaucoup appris sur le plan professionnel, par exemple sur ma compréhension des cadres juridiques. J'ai aussi appris à me protéger pour être plus efficace, et à me méfier car on voit souvent les migrants uniquement comme des victimes, au risque de se laisser bernier. Mais l'expérience n'est pas finie pour moi, j'envisage même de peut-être travailler là-bas quelques temps, à voir...



Photo : Laure Simoutre

Pour en savoir plus :

Site des volontaires : <http://emi-cfd.com/echanges-partenariats/>

Site d'Echanges et Partenariats : www.echanges-partenariats.org